



COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 4 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie MICK RIVES, Maire

Présents : Valérie MICK RIVES, Daniel CORRE, Patricia JOURDAN, Patrick BALDY, Josette MARINI, Jean-Marc BLANQUART, Virginie BOUILLER, Sylvain GAULE, Laura MARECHAL, Gilles CATHAUD, Céline CARON, Laurent CONRAD-BRUAT, Ida QUESNEAU, Osnel JAVEL, Chantal LUCAS, Jean-Christophe DAUMAS, Patrick DRONNE, Evelyne LEGRAS

Pouvoir : Angélique RIVIERE donne pouvoir à Patricia JOURDAN

Secrétaire de séance : Patrick BALDY

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 19

N° 2026/37

Objet : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1411-5, L1414-2 L2121-21 et L2121-22 ;

CONSIDÉRANT qu'afin d'étudier les différents dossiers de marchés publics, il convient de constituer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour la durée du mandat ;

CONSIDÉRANT que dans les communes de moins de 3500 habitants la CAO est présidée par le Maire et composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants qui ne seront appelés à siéger qu'en cas d'absence ou d'empêchement des titulaires ;

CONSIDÉRANT que ces membres titulaires et suppléants sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

CONSIDÉRANT que l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu ~~sur la même liste~~;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

CONSIDÉRANT qu'une liste a été déposée avant l'ouverture de la séance du conseil municipal,

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

PREND acte du dépôt de la liste suivante :

Liste unique :

Titulaires :

- Daniel CORRE
- Josette MARINI
- Patricia JOURDAN

Suppléants :

- Virginie BOUILLER
- Sylvain GAULE
- Laura MARECHAL

PROCÈDE à l'élection des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants de la CAO :

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19 voix pour la liste unique.

Sont proclamés élus les membres titulaires suivants :

- Daniel CORRE
- Josette MARINI
- Patricia JOURDAN

Sont proclamé élus les membres suppléants suivants :

- Virginie BOUILLER
- Sylvain GAULE
- Laura MARECHAL

Fait à Fontenay le Vicomte, le 4 juin 2026

Pour extrait conforme

Le Maire,
Valérie MICK RIVES

